

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 12 avril 2021

Un conseil, somme toute très intéressant où des sujets non annoncés furent discutés, un Facebook live pris d'assaut par de nombreux citoyens pour leurs questions et commentaires, des échanges d'actualité très intéressants entre les conseillers et au final, un conseil visionné par près de 750 personnes.

D'entrée de jeu, la mairesse a lu une longue lettre annonçant l'arrêt ou plutôt, la « mise sur la glace » du projet de la bibliothèque, en réponse à la question de madame Labrecque, Se disant aigrie par cette fin, elle espère qu'un jour, ce projet sera finalisé.

Des embauches et des nominations

Une constance dans l'engagement de personnel. Tout comme le mois dernier, le Conseil a approuvé l'embauche :

- d'une préposée à la location d'embarcations au parc Irénée-Benoit, du 23 juin au 26 septembre;
- de deux animateurs au camp de jour Magicoparc;
- d'un journalier-opérateur au service des Travaux publics et de la Voirie;

Ainsi que la nomination :

- d'un coordonnateur à ce même service;
- d'une technicienne en prévention des incendies (TPI) ou pompière-préventionniste.

D'ailleurs, la conseillère Catherine Hamé s'est dite enchantée de la nomination d'une pompière comme TPI mentionnant que l'embauche de cette dernière permettra de faire l'analyse des bâtiments à haut risque tels les commerces et les camps de vacances. À ce jour, aucune analyse n'avait été faite de ces bâtiments, la Municipalité étant dépendante des disponibilités des autres Villes.

Portail-alerte-citoyenne

La conseillère Luce Lépine a invité les citoyens à souscrire à ce portail-alerte qui avise, rapidement, les abonnés, des diverses perturbations, voire catastrophes naturelles comme les tempêtes, les chemins barrés, les tornades, les arbres tombés sur la route pour ne nommer que celles-là.

Investissements variés dans les chemins

Chemin des Colibris - Pas moins de six entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour les travaux de réfection de la structure de chaussée, de l'amélioration du drainage de surface et de la pose de pavage de la

partie du chemin des Colibris, à partir du chemin des Chênaux jusqu'à la fin de la rue sans issue. Les services de l'entreprise LEDG Inc. ont été retenus au prix de 135 412 \$, taxes en sus.

Chemin Filion-Fournel - Le Conseil a autorisé la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Transports (MTQ) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL). L'aide financière demandée correspondrait à 75 % du montant total.

Une étude très intéressante sur les chemins - La conseillère Hamé a demandé que le bilan de la recherche faite par la firme d'ingénierie Équipe Laurence soit déposé sur le site de la Municipalité. Cette demande fut appuyée par le conseiller Harvey. Cette étude, qui portait sur 28 km de chemins, relevait les déficiences du réseau routier et, conséquemment, établissait les interventions requises.

Une réglementation plus structurante

Des modifications au règlement 1004 qui permet d'encadrer tout projet de construction, de lotissement de terrains et de développement ont été adoptées. De ce fait, la Municipalité souhaite, notamment, préserver la qualité de ses infrastruc-

tures routières en resserrant les dispositions visant à encadrer le développement sur son territoire.

Lors de la période de questions, il fut demandé si la grandeur des lots pouvait passer de 5 000 à 8 000 m², et ce, en fonction des particularités des secteurs. La mairesse a confirmé que le Conseil est à regarder des solutions. Le Conseiller Harvey a expliqué l'importance de revenir au PAE (Plan d'aménagement d'ensemble) qui a été mis de côté dans les dernières années. Selon lui, le Conseil devrait être très vigilant et devrait relancer ce PAE, car Sainte-Anne-des-Lacs est dans la mire de plusieurs promoteurs qui ont des vues sur les grandes terres non développées du territoire. Sa crainte est que le développement de ces terres se fasse avec la réglementation qui prévaut présentement.

La conseillère Hamé a réagi en spécifiant que le PAE n'était pas le seul outil. Cette dernière opterait, préférablement, pour des règlements de zonage ayant certaines réserves sur les PAE telles que décrites par M. Harvey.

Comité consultatif de l'Environnement (CCE)

Le conseiller Serge Grégoire a longuement parlé du travail des membres de ce comité qui est très actif. La protection des lacs de la municipalité est une des principales priorités du CCE, d'où l'importance de travailler en partenariat avec

l'ABVLACS (l'Agence des bassins versants de Sainte-Anne-des-Lacs).

Le CCE est, aussi, consulté sur les différents projets de lotissement. C'est pourquoi le conseiller Jean-Sébastien Vaillancourt a demandé d'ajouter, dans le compte-rendu du procès-verbal de la soirée, lors de points concernant les projets de lotissement Land-Co et Les clos Dominique, que les recommandations faites au sujet des lotissements présentés provenaient autant du Comité consultatif de l'Urbanisme que du CCE.

Période de questions

La grande question du jour qui intéressait plusieurs citoyens : la gestion des AIRBNB ou les locations à court terme. Le directeur général a exposé très clairement la situation : « Il y a un trafic illégal de location à court terme sur notre territoire. Une quinzaine de propriétaires qui n'ont pas de permis de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) et qui ne sont pas conformes avec la réglementation municipale recevront, dans les prochains jours, un courrier recommandé à cet effet ».

Selon le directeur général, le projet de loi 67 concerne la location à court terme, mais uniquement pour les résidences principales. La problématique à Sainte-Anne-des-Lacs se présente ainsi : « Les gens achètent des maisons dans le but de les louer à court terme et à répétition. »

Carte postale du siècle dernier

Aux 75 ans de Sainte-Anne-des-Lacs



Benoit Guérin
hguerin@journaldescitoyens.ca

Bon anniversaire aux citoyens de Sainte-Anne-des-Lacs qui a été constituée en municipalité il y a 75 ans, soit le 28 mars 1946, par le détachement de la paroisse Saint-Sauveur.

Les résidences de la photographie n'ont pas été situées précisément, mais on pense qu'elles pourraient avoir été bâties sur une colline dominant le lac Guindon dans le prolongement de la rue des Cèdres et dans le voisinage des maisons Laberge et Beauséjour. L'année de la photographie est aussi inconnue.

Si vous pouvez nous confirmer l'emplacement de ces maisons, on peut communiquer avec moi.

Carte originale : collection privée de l'auteur